
NORME INTERNATIONALE 3065

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Huile essentielle d'Eucalyptus d'Australie, de teneur en cinéole 80 à 85 %

Oil of Australian Eucalyptus, 80 to 85 % cineole content

Première édition — 1974-03-15

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3065:1974](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c49d314d-9817-4bd6-bab2-98788e04cf8f/iso-3065-1974)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c49d314d-9817-4bd6-bab2-98788e04cf8f/iso-3065-1974>

CDU 668.526.78.004.1

Réf. N° : ISO 3065-1974 (F)

Descripteurs : huile essentielle, eucalyptus, spécification de matière.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3065 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et soumise aux Comités Membres en janvier 1973.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'
Australie
Belgique
Egypte, Rép. arabe d'
Espagne
France

Inde
Italie
Japon
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni

ISO 3065:1974

Tchécoslovaquie

Thaïlande

Turquie

Yougoslavie

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

La présente Norme Internationale fait partie d'une série de publications ISO traitant de l'huile d'Eucalyptus. Les autres documents de la série sont :

ISO/R 770, *Huile essentielle d'Eucalyptus globulus*.

ISO 3044, *Huile essentielle d'Eucalyptus citriodora*.¹⁾

ISO . . . , *Huile essentielle d'Eucalyptus globulus rectifiée*.²⁾

1) Actuellement au stade de projet.

2) En préparation.

Huile essentielle d'Eucalyptus d'Australie, de teneur en cinéole 80 à 85 %

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe certaines caractéristiques de l'huile essentielle d'Eucalyptus d'Australie, de teneur en cinéole 80 à 85 %, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

2 RÉFÉRENCES

ISO/R 210, *Huiles essentielles — Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles — Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage.*

ISO/R 279, *Détermination de la masse volumique et de la densité relative des huiles essentielles.*

ISO/R 280, *Détermination de l'indice de réfraction des huiles essentielles.*

ISO/R 592, *Détermination du pouvoir rotatoire des huiles essentielles.*

ISO/R 875, *Détermination de la solubilité des huiles essentielles dans l'éthanol.*

ISO/R 1202, *Huiles essentielles — Détermination de la teneur en cinéole.*

3 DÉFINITION

huile essentielle d'Eucalyptus d'Australie ayant une teneur en cinéole comprise entre 80 et 85 % : Huile essentielle ayant une teneur en cinéole comprise entre 80 et 85 %, obtenue par distillation à la vapeur du feuillage d'espèces appropriées d'Eucalyptus d'origine australienne.

4 SPÉCIFICATIONS

4.1 Aspect

Liquide limpide, mobile.

4.2 Couleur

Incolore à jaune pâle.

4.3 Odeur

Caractéristique de l'odeur du cinéole 1,8.

4.4 Densité relative à 20/20 °C

Minimum : 0,918

Maximum : 0,928

4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum : 1,458 0

Maximum : 1,465 0

4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre -2° et $+2^\circ$

4.7 Solubilité dans l'éthanol à 70 % (V/V) à 20 °C

Il ne doit pas être nécessaire d'utiliser plus de 3 volumes d'éthanol à 70 % (V/V) pour obtenir une solution limpide avec 1 volume d'huile essentielle.

4.8 Teneur en cinéole

Minimum : 80 % (m/m)

Maximum : 85 % (m/m)

5 ÉCHANTILLONNAGE

Voir ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 50 ml

6 MÉTHODES D'ESSAIS

6.1 Densité relative à 20/20 °C

Voir ISO/R 279.

6.2 Indice de réfraction à 20 °C

Voir ISO/R 280.

6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Voir ISO/R 592.

6.4 Solubilité dans l'éthanol à 70 % (V/V) à 20 °C

Voir ISO/R 875.

6.5 Teneur en cinéole

Voir ISO/R 1202.

7 EMBALLAGE, ÉTIQUETAGE ET MARQUAGE

Voir ISO/R 210 et ISO/R 211.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 3065:1974](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c49d314d-9817-4bd6-bab2-98788e04cf8f/iso-3065-1974)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/c49d314d-9817-4bd6-bab2-98788e04cf8f/iso-3065-1974>